



Direction de la  
Culture et de la  
Jeunesse

48

## Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Afcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signer l'avenant n° 2 à la convention de gestion établie entre la Ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la convention de gestion signée entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers, le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Considérant la demande de subvention présentée par le Théâtre de Gennevilliers auprès de la ville de Gennevilliers pour la promotion du Théâtre et les obligations juridiques et financières,

Vu la délibération F4 du 14 décembre 2022 autorisant le versement d'un acompte de 400 000€ au théâtre de Gennevilliers,

Conformément à l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23 000€

### DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de gestion entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers permettant le versement de l'avance de la subvention d'un montant de 400 000€ votée au conseil municipal du 14 décembre 2022. Le solde de la subvention d'un montant de 198 982.52 € sera versé courant de l'année 2023.

Article 2 : Cette subvention est imputée sur l'enveloppe 4726, chapitre 65, nature 65748.

Affiché le 05/04/23  
Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le  
Le 3 avril 2023